



Protégez les épaulards résidents du sud dans les eaux côtières du sud de la Colombie-Britannique

La population d'épaulards résidents du sud est en voie de disparition.

Il existe un certain nombre de menaces permanentes pour leur survie, notamment une disponibilité réduite des proies et une augmentation des perturbations humaines causées par les activités de pêche et de navigation. Avec des pratiques de pêche responsables, nous pouvons soutenir le rétablissement et protéger les épaulards résidents du Sud pour les générations futures.



3 façons de soutenir le rétablissement des épaulards résidents du sud que les pêcheurs peuvent utiliser

1

Attendez-vous à

RESTRICTIONS DANS L'HABITAT ESSENTIEL

Attendez-vous à des fermetures de pêche et à des restrictions dans l'habitat essentiel des épaulards résidents du sud du printemps à l'automne lorsqu'ils sont généralement présents en plus grand nombre dans les eaux du sud de la Colombie-Britannique. Des mesures de gestion sont mises en œuvre pour aider à réduire les impacts de la pêche et à protéger la disponibilité des proies.



Arrêtez de pêcher (ne transportez pas d'engin) à moins de 1000 mètres des épaulards

2

Respectez

MEILLEURES PRATIQUES ET RÈGLEMENTS

Soyez au courant des mesures de gestion des pêches et respectez les règlements dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique. Adoptez des habitudes de pêche et de navigation responsables toute l'année, où que vous pêchiez. Faites votre part pour soutenir la conservation du saumon et le rétablissement de la population d'épaulards résidents du sud en voie de disparition.



Réduisez la vitesse à moins de 7 nœuds lorsque vous êtes à moins de 1000 mètres du mammifère marin le plus proche

3

Soutenez

INITIATIVES LOCALES

Le saumon quinnat et le saumon kéta sont des proies importantes pour les épaulards résidents du sud. Il existe de nombreuses occasions de participer à des initiatives locales qui soutiennent le saumon et son habitat. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur le [site Internet du MPO sur le saumon du Pacifique](#).



Il est obligatoire de rester à 400 mètres des épaulards dans toutes les eaux côtières du sud de la Colombie-Britannique

En savoir plus sur les mesures de gestion des pêches relatives aux épaulards résidents du sud.